

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2020

DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2020 - 13



Objet : Décision Modificative N°1 de l'année 2020

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 8 juillet 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif 2020 voté le 27 janvier 2020,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 8 juillet 2020,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 pour l'année 2020 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe et de procéder à l'inscription des dépenses suivantes :

- 1 459 572.43€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 904 631.97€ au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé, affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement)
- 25 770€ au compte 2158 (Registre Général de sécurité pour le site passpass.fr)
- 25 500€ au compte 2183 (Achat de lecteur de carte à domicile et consommable pour TPV)
- 78 359.13€ au titre de la régularisation d'écritures aux comptes 13911 et 13917 pour les amortissements des subventions reçues
- -0.01 centimes au titre de la régularisation d'écritures au compte 042 pour les dotations aux amortissements
- 365 901.20€ au compte 001 (Solde d'excédent N-1 en section d'investissement)

Le Président,

Franck DHERSIN

FICHE EXPLICATIVE DELIBERATION 2020 - 13

« Décision Modificative DM1 »

La DM1 se compose de l'inscription des dépenses suivantes :

1/ La reprise des résultats de l'exercice 2019 sur le Budget 2020, traduction budgétaire de la délibération d'affectation des résultats N° 2020-12 du 8 Juillet 2020

- Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement soit 904 631.97€ en section d'investissement (ligne 1068), (se rajoutant à la somme de 2 195 368.03€ déjà inscrits au BP2020 sur la ligne 1068) soit un total de 3 100 000€ au compte 1068.
- Reprise du reste du résultat de fonctionnement soit la somme d'un montant de 1 459 572.43€ (ligne 002), se rajoutant la somme de 731 553.94€ déjà inscrits au BP2020 sur la ligne 002), soit un montant total de 2 191 126.37€ au compte 002.
- Reprise du résultat d'investissement d'un montant de 365 901.20€ (ligne 001) soit un total de 1 556 844.25€ compte tenu de la somme de 1 190 943.05€ déjà inscrits au BP2020 sur la ligne 001)

2/ La précision des écritures liées aux dépenses suivantes (déjà prévues au BP2020 et à régulariser) :

- Inscription modificative de 421 628.34€ au compte 042 (dépenses de fonctionnement) face à l'inscription de 421 628.34€ en 040 (recettes d'investissement) inscrits au BP2020 au titre des provisions pour amortissements
- Inscription de 78 359.13€ au compte 040 (dépenses d'investissement) face à l'inscription de 78 359.13€ en 042 (recettes de fonctionnement) inscrits au BP2020 au titre des provisions pour l'amortissements des subventions

3/ Prise en compte et Inscription des dépenses nouvelles pour 51 270€ comme précisées ci-dessous :

- 5 500€ € TTC pour le réassort des consommables des TPV en prévisionnel sur 2020 à inscrire sur le compte 2183.
- 20 000€ pour la commande de 300 lecteurs de carte à domicile, en prévision de leur vente sur passpass.fr à compter du 1er septembre 2020 (pour mémoire, renvoi à la délibération n° 2019-15 du 26 Juin 2019), à inscrire sur le compte 2183.
- 25 770€ pour la mise en place du Registre Général de Sécurité ou RGS, relatif au site passpass.fr et mis en œuvre par la société Advens, comme décrit dans la délibération n°2020-19 du 8 Juillet 2020., à inscrire sur le compte 2158.

L'ensemble de ces dépenses sera inscrit au BP2020 et financés par le virement de section à section (compte 1068).

Libellé		Décision modificative n°1		Créée le 22/06/2020	
Délibération du 08/07/2020				Modifiée le 25/06/2020	
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget		Libellés
			Service		
002. R- RF	731 553.94	1 459 572.43	2 191 126.37		Excédent de fonctionnement reporté
6811. D- RF	421 628.35	- 421 628.35	0.00		Dotations aux amortissements des
1068. R- RF	2 195 368.03	904 631.97	3 100 000.00		Excédent de fonctionnement capitalisé
2158. D- RE	0.00	25 770.00	25 770.00		Autres installations, matériel et outillage
2183. D- RE	30 000.00	25 500.00	55 500.00		Matériel de bureau et matériel
13911. D- RF	12 814.90	-12 814.90	0.00		Etat et établissements nationaux
13917. D- RF	65 544.23	-65 544.23	0.00		Budgets communautaires et fonds
13911. D-OsF	0.00	12 814.90	12 814.90		Etat et établissements nationaux
13917. D-OsF	0.00	65 544.23	65 544.23		Budgets communautaires et fonds
001. R- RF	1 190 943.05	365 901.20	1 556 844.25		Solde d'exécution N-1
6811. D-OsF	0.00	421 628.34	421 628.34		Dotations aux amortissements des

BALANCE GENERALE		Dépenses	Recettes	Différence
		Investissement	51 270.00	1 270 533.17
Fonctionnement	-0.01	1 459 572.43	1 459 572.44	

Numéro	Délibération du	Désignation	Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
1	08/07/2020	Décision modificative n°1				
			002. R- RF	731 553.94	1 459 572.43	2 191 126.37
			6811. D- RF	421 628.35	- 421 628.35	0.00
			1068. R- RF	2 195 368.03	904 631.97	3 100 000.00
			2158. D- RE	0.00	25 770.00	25 770.00
			2183. D- RE	30 000.00	25 500.00	55 500.00
			13911. D- RF	12 814.90	-12 814.90	0.00
			13917. D- RF	65 544.23	-65 544.23	0.00
			13911. D-OsF	0.00	12 814.90	12 814.90
			13917. D-OsF	0.00	65 544.23	65 544.23
			001. R- RF	1 190 943.05	365 901.20	1 556 844.25
			6811. D-OsF	0.00	421 628.34	421 628.34
				Déséquilibre	-2 678 835.61	